



DECRYPTAGE DES ORDONNANCES DIALOGUE SOCIAL POST DECRETS (HORS COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE)

INTERVENANT

Me Dorian JARJAT

Avocat Associé
Spécialiste en droit social

Me Sofian OUANNES

Avocat
Senior Manager

MODALITÉ

Date :

12 avril 2018

Horaires :

9h – 12h 30 et 14 h – 17h30
Accueil petit déjeuner à 8h40

Lieu :

Le Prémium (2ème étage)
131 Blvd Stalingrad
VILLEURBANNE

Durée :

1 Jour (7 heures)

Coût :

500 € H.T. / personne
(déjeuner inclus) 10 %
de réduction à compter de la
seconde inscription

PUBLIC

Tous DRH, responsables et
gestionnaires RH

Dirigeants, D.A.F.

CONTACT

Le Prémium (2ème étage)

131 Blvd Stalingrad 69624
VILLEURBANNE Cédex

Tél. : 04 26 84 67 67
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-
avocats.com

www.renaud-avocats.com

OBJECTIFS

Identifier les nouvelles contraintes législatives

Identifier les opportunités offertes par les Ordonnances Pénicaud

Maitriser le nouveau cadre légal et réglementaire

PROGRAMME

SECURISATION DES CONTRATS DE TRAVAIL

- Le nouveau recours au Télétravail
- Nouvelles règles de recours au CTT / CDD
- Le CDI de chantier ou d'opération
- Le prêt de main d'œuvre non lucratif : évolutions

SECURISATION DES RELATIONS DE TRAVAIL

- Le nouveau régime de dommages et intérêts prud'homaux : plafonds
- Les nouvelles règles de motivation des licenciements et délais de recours
- L'aménagement des procédures d'inaptitude
- Licenciement économique ; nouvelles règles d'appréciation du motif et de reclassement
- Les ruptures conventionnelles collectives et congés de mobilité

RENFORCEMENT DE LA NEGOCIATION COLLECTIVE

- La nouvelle articulation accord de branche / accord d'entreprise
- Les nouvelles compétences des branches
- Les nouvelles règles relatives aux N.A.O.
- Accord majoritaire et modes alternatifs de conclusion

SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

- Les critères de pénibilité.
- Le compte professionnel de prévention
- Les accords de prévention



DÉSIGNATION DE LA FORMATION

Intitulé	DECRYPTAGE DES ORDONNANCES DIALOGUE SOCIAL POST DECRETS (HORS CSE)	
Durée	1 jour	
Date	12 avril 2018	
Lieu	Renaud Avocats – Le Premium – 131 bd Stalingrad – 69100 Villeurbanne – 2 ^{ème} étage	
Horaires	09:00 / 12:30 et 14:00 / 17:30	
Prix HT / pers.	500 € HT (repas inclus)	2 ^{ème} inscription : 10 % de remise

PARTICIPANT 1

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

PARTICIPANT 2

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

ENTREPRISE

Raison sociale			
Adresse			
Code postal		Ville	
Téléphone		Télécopie	
Effectif établissement			
Convention collective			
OPCA à facturer			
Adresse			
N° de dossier de prise en charge			
Responsable de la formation :			

RÈGLEMENT

Le règlement sera effectué par un OPCA (adresse à compléter ci-dessus)

Règlement à réception de facture

Annulation : formulées par écrit, elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 8 jours avant le stage. A compter de cette date, 50 % du montant de la formation sera retenu en cas d'annulation. Les remplacements seront admis à tout moment. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la formation sur le nombre moninal de 3 pas atteint ou de reporter la formation et de modifier le contenu du programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent ou si le nombre.

Fait à _____, le :

Signature et cachet de l'entreprise